



➤ Par **Abdoullah Lala**, *Président du Conseil régional de la Réunion*

## **La loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) : opportunité d'un véritable décollage économique des outre-mer français ?**

L'outre-mer assure la présence et le rayonnement de la France dans le monde alors que cette présence historique est contestée en Afrique par exemple par la montée en puissance de pays comme la Chine, les USA, la Corée du sud, le Canada....

L'outre-mer renforce la légitimité de la France à compter parmi les grandes nations de ce monde car à défaut de puissance démographique (revendiquée par des pays comme la Chine ou l'Inde), de puissance militaire (assurée par les Etats-Unis d'Amérique), la présence française sur tous les océans lui assure la place de seconde puissance maritime au monde (11 millions km<sup>2</sup> de zones économiques exclusives).

Mais derrière ces atouts se cache une autre réalité pour les Outre-mer qui souffrent en fait de multiples handicaps dont le premier est **l'isolement marqué de ces territoires et l'éloignement de la métropole avec qui les échanges sont prépondérants.**

**A titre d'exemple**, les Antilles se trouvent à 6 800 km de Paris, La Guyane à 7 000 km, La Réunion 9 000 km, la Nouvelle Calédonie à 19 000 km.

L'insularité constitue souvent un autre facteur d'isolement alors que dans le même temps, ces collectivités sont exposées aux risques naturels tels que les cyclones, comme l'a montré le passage du cyclone Dean aux Antilles ou Gamède à la Réunion en 2007, le risque sismique (la Réunion est une île volcanique) ou les risques épidémiologiques.

Sur le plan économique et social, la situation est explosive avec un taux de chômage à la Réunion de 25 % (taux qui atteint 50 % chez les jeunes de moins de 25 ans).

Compte tenu des facteurs rappelés ci-dessus et afin de compenser en partie ces handicaps, a été mise la loi n°2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (LODEOM).

Elle cherche à apporter une réponse adaptée aux handicaps dominiens liés aux retards importants en matière de formation et d'équipement, au taux de chômage élevé, à un niveau de vie inférieur à la Métropole mais supérieur à celui des régions de la zone, à l'étroitesse du marché, avec, en toile de fond, une volonté de rompre avec une politique d'assistanat.

Selon l'exposé des motifs, «le projet de loi pour le développement économique de l'outre-mer recouvre un double objectif, d'une part, créer dans les départements d'outre-mer une zone franche qui permette une large exonération fiscale des entreprises visant à accroître leur rentabilité et leurs capacités à l'exportation d'autre part, en tenant compte des différentes évaluations réalisées, réformer certains mécanismes dont l'efficacité n'est pas avérée.

L'objectif est d'aider à changer de regard sur nos régions qui sont comme le rappelle un **Rapport du Sénat de juillet 2009 « un défi pour la République, une chance pour la France »**.